

Réunion du 12 avril 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE - BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT

Le Conseil Départemental de la Corrèze, lors de sa réunion du 28 novembre 2018, a décidé le déploiement du Plan "Ambition Santé Corrèze". Il a pour objectifs :

- d'améliorer l'accès aux soins,
- de lutter contre la désertification médicale,
- de développer l'attractivité médicale des territoires.

A son actif :

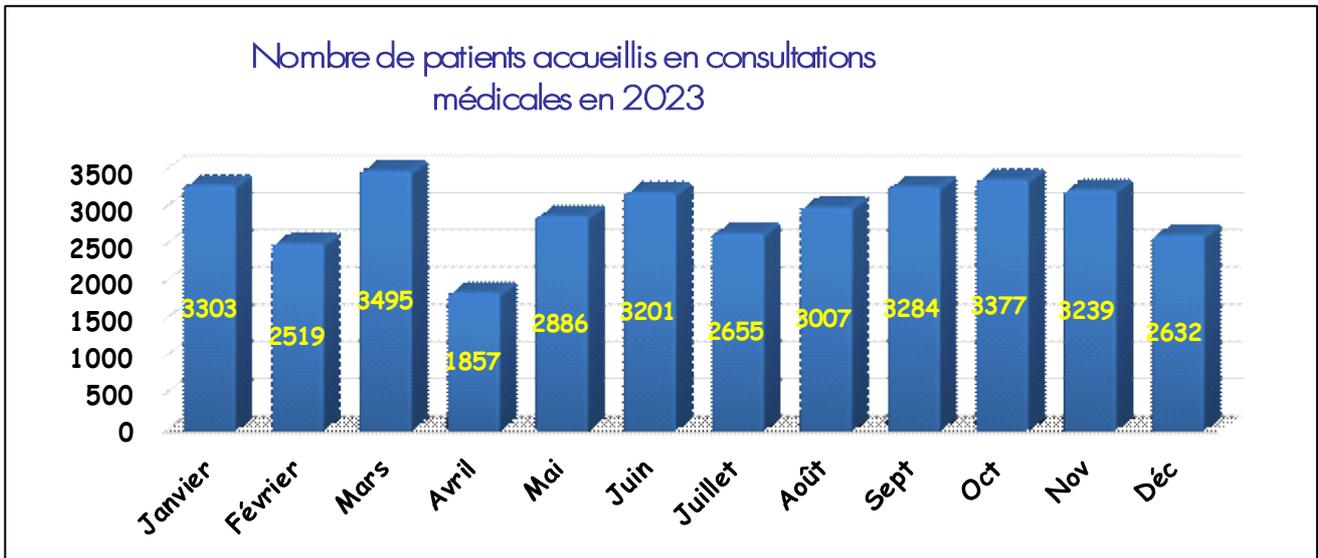
- la création du dispositif d'accompagnement financier des internes en médecine et des étudiants infirmiers en pratique avancée,
- un accompagnement pour l'installation de dispositifs de télémédecine.

Ces dispositifs ont permis l'installation de 4 médecins en Corrèze et le déploiement de 3 dispositifs de télémédecine sur le territoire.

En outre, pour lutter contre la désertification médicale, le Département de la Corrèze a créé un Centre Départemental de Santé le 9 septembre 2019 à Egletons, siège de CORREZE SANTE. Depuis, le Centre Départemental de Santé s'est déployé sur une grande partie du territoire et compte désormais 7 antennes :

- Neuvic, septembre 2019
- Meymac, juillet 2020
- Ussel, mars 2021
- Sornac, juin 2021
- Treignac, 22 novembre 2021
- Bort-les-Orgues, décembre 2021
- Uzerche, janvier 2023

Au 31 décembre 2023, le CDS emploie 18 médecins pour 10,95 Équivalents Temps Plein (ETP) et a réalisé 39 681 actes (Consultations, Visites à domiciles et téléconsultations) sur l'ensemble des sites pour l'année 2023, soit près de 5 000 actes de plus qu'en 2022. Pour faire face à cette montée en charge, le CDS a recruté une seconde Infirmière en Pratique Avancée (IPA) à temps complet au 1^{er} août 2023.



Force est de constater un accroissement significatif du nombre de consultations. Ainsi au 31 décembre 2023, le nombre de déclarations "médecin traitant" s'élève à 7 164 contre 6 028 l'an dernier à la même date ce qui traduit une meilleure prise en charge médicale des Corrèziens. Cependant, le Département souhaite une offre de soins augmentée ; Aussi, le CDS va poursuivre son déploiement sur l'année 2024 avec la création d'une nouvelle antenne à Marcillac-la-Croisille.

Le Centre Départemental de Santé est un budget annexe du Département. A ce titre, il enregistre toutes les dépenses et les recettes qui lui sont propres.

Les évolutions du BP 2024 prennent en compte les évolutions prévisionnelles du CDS ainsi que l'augmentation de l'activité liée, en partie, au recrutement de nouveaux médecins en 2024.

I. FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	CHARGES GENERALES	291 500,00 €	203 847,83 €	354 550,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 963 790,00 €	1 889 622,31 €	2 319 612,79 €
042	AMORTISSEMENTS	66 000,00 €	65 648,31 €	55 300,00 €
65	AUTRES CHARGES COURANTES	25 000,00 €	22 351,50 €	22 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	3 675,00 €
002	RESULTAT DE CLOTURE	35 189,68 €	35 189,68 €	10 662,21 €
Total	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 381 479,68 €	2 216 659,63 €	2 765 800,00 €
	RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024
70	PRODUITS D'ACTIVITE	1 289 000,00 €	1 152 601,04 €	1 552 000,00 €
74	DOTATIONS dont	1 054 479,68 €	1 014 142,16 €	1 165 000,00 €
	CD 19	650 000,00 €	650 000,00 €	730 000,00 €
	CPAM	404 479,68 €	364 142,16 €	435 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	5 488,22 €	0,00 €
042	ORDRE ET TRANSFERT	38 000,00 €	33 766,00 €	48 800,00 €
002	RESULTAT DE CLOTURE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 381 479,68 €	2 205 997,42 €	2 765 800,00 €

A. DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de 2024 s'élèvent à 2 765 800,00 €.

Les principales dépenses de fonctionnement se déclinent comme suit :

–Chapitre 011 : Charges à caractère général : 354 550,00 €.

Elles correspondent aux charges d'électricité, carburant, produits pharmaceutiques et fournitures diverses pour l'ensemble des sites. Sont également comptabilisés dans ces dépenses les frais de locations immobilières, les charges diverses (traitement des déchets à risques, Internet et l'entretien des locaux et véhicules...), la maintenance des malles de téléconsultations pour les visites à domicile.

–Chapitre 012 : Charges de personnel : 2 319 612,79 €.

- o Une équipe administrative : 9 secrétaires médicales, 1 agent comptable et 1 régisseur (+ 2 recrutements de secrétaires envisagés en 2024),
- o Une équipe de professionnels de santé : 18 médecins, 2 IPA et 1 assistante médicale (+ 5 recrutements de médecins envisagés en 2024).

- Chapitre 042 : Amortissements : 55 300,00 €.
Les amortissements estimés pour l'année 2024 s'élèvent à 55 300,00 €.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 22 000,00 €.
Ces dépenses correspondent aux frais de fonctionnement concernant le logiciel métier Chorus ICT du CDS.
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 3 675,00 €.
Ces dépenses correspondent à un titre annulé sur un exercice antérieur.
- Chapitre 002 : Résultat de clôture : 10 662,21€.
La reprise du résultat déficitaire de la clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement est reportée pour la somme de 10 662,21€.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes prévisionnelles sont estimées à 2 765 800,00 €

Les perspectives d'une moyenne de 24 patients par jour par médecin et de 10 consultations par jour par IPA mais également l'ouverture du CDS à Marcillac-la-Croisille permettent d'envisager 1 552 000,00 € de produits d'activité.

L'ensemble des rémunérations de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) de la Corrèze devrait se chiffrer à 435 000,00 €. Cette estimation prend en compte les forfaits des Accords Nationaux des Centres de Santé, la subvention TEULADE, la Rémunération sur Objectif de la Santé Publique (R.O.S.P.), la patientèle médecin traitant et IPA.

Les subventions d'équipement amortissables sont estimées à 48 800,00 € pour l'année 2024.

Les recettes liées aux consultations ne couvrant pas en totalité les dépenses, une subvention d'équilibre de fonctionnement de la collectivité sera nécessaire. Elle est estimée à 730 000,00 €.

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre budgétaire pour la section de Fonctionnement :

		BP 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		RECETTES en M€	DEPENSES en M€
REEL	Recettes	2 717 000,00	Moyens généraux et autres dépenses
	Résultat 2023		Résultat 2023
ORDRE			Virement de section
	Amortissements des subventions transférables	48 800,00	Amortissements
	TOTAL	2 765 800,00	TOTAL
			2 699 837,79
			10 662,21
			55 300,00
			2 765 800,00

II. INVESTISSEMENT

Afin de permettre la mise en œuvre de ce budget, il est proposé d'affecter des crédits de paiement arrêtés à 262 254,14 € selon le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
	DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024
20-27	IMMOBILISATIONS	214 516,06 €	19 415,63 €	213 454,14 €
040	ORDRE DE TRANSFERT	38 000,00 €	33 766,00 €	48 800,00 €
001	RESULTAT DE CLOTURE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT		252 516,06 €	53 181,63 €	262 254,14 €
	RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
040	AMORTISSEMENT	66 000,00 €	65 648,31 €	55 300,00 €
10	FCTVA	12 000,00 €	16 471,40 €	3 500,00 €
001	RESULTAT DE CLOTURE	24 516,06 €	24 516,06 €	203 454,14 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT		252 516,06 €	256 635,77 €	262 254,14 €

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits de paiement estimés pour les immobilisations sont de 213 454,14 €.

Ils seront consacrés à :

- Concession, droits similaires : frais de mis à jour du logiciel métier Chorus ICT et mis à jour du standard ;
- Installations générales, agencement : baie informatique pour chaque nouveau site ;
- Matériel de transport : achat de 2 véhicules pour les nouvelles antennes ;
- Matériel informatique : achat pour le CDS à Marcillac la Croisille ainsi que pour le nombre de médecins arrivant au cours de l'année ;
- Autres matériels de bureau et mobilier : achat pour l'arrivée de nouveaux médecins et secrétaires ;
- Matériel de téléphonie : achat pour les nouvelles antennes ;
- Autres immobilisations corporelles : achat d'équipements des nouvelles antennes et extension et le renouvellement du matériel (petit matériel médical, tensiomètre, stéthoscope, otoscope, pèse-personne et pèse-bébé...).

Les subventions d'équipement amortissables sont estimées à 48 800,00 € pour l'année 2024.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les amortissements pour 55 300,00 €, le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 3 500,00 € et la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2023 de 203 454,14 € constituent les principales recettes d'investissement du Centre de Départemental de Santé.

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre budgétaire pour la section d'Investissement :

		BP 2024		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		RECETTES en M€	DEPENSES en M€	
REEL	Recettes	0,00	Dépenses d'équipement	213 454,14
	FCTVA	3 500,00	Remboursement en capital de l'emprunt	0,00
	Résultat 2023	203 454,14		
ORDRE	Virement de section	0,00		
	Amortissements	55 300,00	Amortissements des subventions transférables	48 800,00
TOTAL		262 254,14	TOTAL	262 254,14

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 28 mars 2024

Pascal COSTE